

320

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 320 5 mai 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin 1975 : 25 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

Le oui du 8 juin

Deux manières d'aborder le scrutin du 8 juin : politique et conjoncturelle. Politique d'abord. Il est évident que le 8 décembre 1974, c'est la droite, malgré l'apport de voix d'extrême gauche, qui a triomphé. Elle a obtenu la démobilisation de la politique sociale, le blocage des dépenses. Cette offensive, elle l'avait menée avec vigueur avant le 8 décembre. Son mot d'ordre parlementaire était : démontrons au peuple notre volonté d'économie avant de lui demander des ressources nouvelles.

Le Conseil fédéral s'était alors curieusement laissé faire. Sans défendre avec énergie leurs budgets, les conseillers passaient, un à un, au grabo d'une commission parlementaire où se mêlaient à la fois l'incompétence et un maccarthysme financier. Ils n'en sortaient pas sans laisser quelques plumes.

L'élan étant donné, le peuple décréta de même : économies d'abord ! Le Conseil fédéral connaissait sa journée des dupes. Les économies réalisées n'aboutissaient pas à un satisfecit populaire, mais à une injonction de poursuivre en si bon chemin. Après le 8 décembre, au nom du respect de la volonté populaire, interprétée par elle, bien sûr, la droite obtint non plus des économies, mais le démantèlement de la politique sociale mise en place par Tschudi : plafonnement de la participation de la Confédération à l'AVS, larges économies sur l'assurance-maladie, remise en question de l'indexation des salaires, etc.

Aujourd'hui elle ne songe qu'à consolider son acquis. Au-delà, elle risque une faillite financière de la Confédération ou des tensions sociales aiguës. Son mot d'ordre : le strict nécessaire, mais pas un sou de plus !

Il n'est que de lire le bulletin de la Société pour le développement de l'économie suisse pour se convaincre que l'offensive de la droite est bien lancée dans cette perspective. Dans un commentaire sur les budgets cantonaux et fédéraux l'auteur se prononce tout d'abord contre la compen-

sation du renchérissement, puis laisse entendre qu'après le 8 juin il faudra poursuivre sur cette lancée : « La nécessité d'envisager l'évolution des dépenses de façon restrictive s'impose, même si les mesures d'augmentation des recettes fédérales sont acceptées le 8 juin prochain. Même dans ce cas, les caisses fédérales seront loin de regorger, comme l'indiquent les perspectives financières pour 1976 qui font apparaître un déficit probable d'un demi-milliard de francs au compte financier. »

Le « oui » de la gauche doit permettre de faire démarrer un contre-courant. Sa signification est classique : c'est le refus des caisses vides.

Conjoncturellement, la politique de la droite tombe, par aveuglement partisan, à contre-sens. La déflation est très marquée en Suisse; aux facteurs classiques, hausse de l'énergie, etc., s'ajoutent et la diminution de la population (par non-réengagement de travailleurs étrangers) et les absurdes restrictions budgétaires.

Il faut s'opposer fermement à cette politique conjoncturellement désastreuse, et d'abord donner à la Confédération des ressources suffisantes.

Le démarquage d'avec la droite s'opère sur le refus du frein aux dépenses, qui fait partie de l'arsenal procédurier mis en place avant décembre, et sur le refus de la taxe sur l'huile de chauffage qui charge les locataires, au moment où les nantis s'apprêtent à faire barrage même à la lutte contre la fraude fiscale.

Le triple « oui » du 8 juin se double donc d'un double « non ».

DANS CE NUMÉRO :

Pp. 2/3 : Courrier; p. 3 : La semaine dans les kiosques alémaniques; p. 4 : Le dilktat nucléaire — Le poids des banquiers; p. 5 : Sous le couvert de la « crise » — Un compromis tenace; p. 6 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz — La parole aux étrangers; p. 7 : Le travailleur allemand en tête; p. 8 : Genève : La prospérité les avait oubliés, pas la récession — Un exemple.

COURRIER

La place nous manque souvent pour publier toutes les lettres de lecteurs reçues à la rédaction et qui mériteraient de l'être (le courrier est plutôt pour nous une sorte de stimulation à travailler des sujets).

Exceptionnellement, dans ce numéro, une tribune pour deux lecteurs dont les missives répondent directement à nos préoccupations.

1. La Suisse et l'apartheid. La grande presse est, ces mois-ci, largement ouverte à des reportages sur l'Afrique du Sud, reportages qui le plus généralement font état d'une libéralisation du régime de ségrégation dans ces régions; d'autres documents, pourtant, dont la diffusion est moindre, s'inscrivent en faux contre ce diagnostic, telle cette publication du Mouvement antiapartheid de Suisse (15, rue du Lévrier, 1201 Genève) intitulée « Les nouveaux mercenaires » (l'émigration suisse vers l'Afrique du Sud, la Namibie, la Rhodésie). Un lecteur nous permet de faire le point.

2. La votation du 8 juin et les autoroutes. Dans DP 319, nous insistions sur le fait que les citoyens suisses avaient l'occasion de se prononcer le week-end prochain sur le développement des autoroutes en Suisse (même si M. Chevallaz a pris la précaution, devant les radicaux vaudois, de souligner qu'un refus de la surtaxe sur l'essence, ne serait qu'un coup de frein au développement routier, et non une remise en question du plan général en cause). Un lecteur se livre derechef à la réflexion que nous espérions provoquer.

« Antiapartheid »

Qui donc aurait pensé, il y a vingt ans à peine, que le terme de missionnaire prendrait un jour un sens équivoque et qu'il ne serait plus utilisé qu'avec circonspection? Le rôle pacificateur des missions et l'aliénation qu'elles ont introduite dans les colonies, parfois ingénument, aux côtés des

conquérants, leur sont vivement reprochés actuellement.

De même, la lutte contre l'apartheid, se limitant souvent dans l'esprit des gens à des considérations humanitaires et vue sous l'angle de la violation des Droits de l'Homme n'est-elle pas tout aussi naïve et critiquable? Cette attitude, largement répandue, n'aboutira jamais à une véritable libération de l'Afrique australe, elle ne répond d'ailleurs pas aux désirs des mouvements de libération les plus lucides. Le ministre des affaires étrangères de l'Algérie, A. Bouteflika, l'a clairement stigmatisée lors de la 9e session extraordinaire du Conseil des ministres de l'OUA qui vient de se tenir à Dar-es-Salam.

Se libérer la conscience à bas prix

Une analyse purement humanitaire de la situation sud-africaine est en effet restrictive et même dangereuse car elle permet de se libérer la conscience sans remettre en cause les raisons profondes qui maintiennent le régime de Pretoria en place. Elle fait même, dans une certaine mesure, le jeu du gouvernement sud-africain puisque ce dernier ne cesse de répéter que l'apartheid est en voie d'abolition. Il prétend en effet que la ségrégation raciale fait progressivement place au « développement séparé » offrant aux Africains une identité, leur indépendance et des territoires souverains. On ne précise pas toutefois que les Noirs, représentant 80 % de la population, doivent se contenter de 13 % de la superficie totale de l'Afrique du Sud. De surcroît les régions qui leur sont attribuées ne possèdent ni richesses naturelles, ni accès à la mer, ni aucune possibilité de survie si elles ne restent étroitement liées à la zone blanche. Neuf nouveaux pays vont être créés, dont le premier, le Transkei, sera indépendant dès octobre 1976 comme l'a annoncé son chef, K. Matanzima. Il s'est d'ailleurs empressé d'ajouter qu'il resterait dans le système capitaliste et qu'il interdirait les syndicats, indésirables et nuisibles... L'arrivée au pouvoir d'un Africain comme Matanzima est la preuve, pour Vorster, que la ségrégation est en

voie de disparition dans le pays. Bien des naïfs en ont déjà été convaincus, malheureusement.

De la poudre aux yeux

Dans le même ordre d'idées, les visiteurs peu perspicaces, les touristes qui se précipitent en masse en Afrique du Sud, peuvent constater que les signes du « petty apartheid » se font plus rares, que la discrimination ne saute plus aux yeux comme elle le faisait auparavant. Les aspects les plus voyants, mais les plus superficiels, sont petit à petit supprimés. Il ne faut pas oublier que cela n'est possible qu'au prix d'un durcissement de la politique intérieure dont la déportation de millions d'hommes dans les camps de réinstallation, interdits aux étrangers, n'est qu'un aspect.

La lutte contre l'apartheid n'aura bientôt plus de raison d'être puisque la ségrégation raciale n'existera plus. Nous aurons affaire à des états souverains et responsables demandant notre « aide » économique et notre soutien pour leur développement. Mais le problème fondamental de l'Afrique du Sud n'aura pas changé malgré cette mascarade tant que nos industries soutiendront l'économie sud-africaine et profiteront de la situation sociale qui y règne, tant que nos banques investiront dans ce pays, tant que nos politiciens le considéreront comme un allié, comme une région stratégique de première importance. La majorité des citoyens, refoulés dans leurs camps et sans défense, continueront à être exploités par une minorité pour le profit du monde occidental, même si quelques Africains accèdent à un semblant de pouvoir comme vient de le prouver Matanzima.

Notre responsabilité

La lutte contre la discrimination raciale en Afrique australe sans dénonciation et sans remise en cause des structures qui, de l'étranger, maintiennent cette situation, ne facilitera pas l'avènement d'une nation véritablement indépendante et libre.

S. Berthoud

Autoroutes: un peu, beaucoup, énormément, pas du tout ?

L'article « Voulez-vous des autoroutes » (DP 319) pose une alternative qui frise la guérilla de la contre-information : oui aux 10 centimes ou pas d'autoroutes !

Permettez-vous à l'un de vos lecteurs — automobiliste, partisan d'un réseau raisonnable d'autoroutes — de dire pourquoi la grande orchestration en faveur du oui sonne faux dans ce pays ?

Revenons aux sources, dites-vous.

Remontons donc, tant qu'à faire, aux années 1950-1960 au cours desquelles le réseau autoroutier fut élaboré.

Peut-on, aujourd'hui, strictement ignorer la démesure de ce 50 % qui reste à faire, son caractère anachronique, nuisible et inopérant ?

— *Anachronique* parce que nous ne vivons plus dans l'euphorie un peu bien infantile d'une époque qui, de surenchère en surenchère, décida de trois liaisons parallèles d'est en ouest à travers le canton de Vaud.

— *Nuisible* parce qu'on ne peut indéfiniment soustraire aux cultures en bétonnant les campagnes entre les résidences secondaires.

— *Inopérant*, ou alors c'est Gribouille au pouvoir, pour combattre la récession, puisqu'il est avéré que ces grands travaux de génie civil n'ont que d'infimes retombées bénéfiques sur l'emploi, et qu'il ne s'agit pas d'amortir des machines de chantier pour la plupart importées.

Ces considérations, avancées depuis bientôt cinq ans et par des voix plus autorisées que la mienne, sont-elles vraiment si dénuées de fondement que l'autorité gouvernementale poursuite, imperturbable, la réalisation d'un réseau RN démesuré ? Car il ne s'agit pas d'en étaler le programme, il faut le corriger.

Accordons 10, 30 ou 50 centimes de surtaxe sur l'essence, mais pour un réseau d'autoroutes adapté à nos besoins. Sinon c'est une dilapidation étrange pour un résultat aberrant. **Edmond Rossier**

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Minorités

Prenant prétexte de la réunion le 31 mai d'une manifestation publique sur les tziganes en Suisse, la « Berner Zeitung » (124) a consacré une page à la vie difficile de cette minorité en Suisse. On y rappelle notamment leur naturalisation forcée en 1859 et les difficultés qui leur sont faites de différents côtés. Un groupe de défense « Jenischer Schutzbund » a été constitué en 1971 à Berne et une coopérative, « Rad-Genossenschaft » der Landstrasse » (traduisons-nous correctement ? Société des gens de la route), existe depuis peu pour défendre les intérêts des non-sédentaires. Le mot d'ordre lancé par l'un des membres : « Seuls les poissons morts nagent avec le courant » (les comités de soldats à Lausanne, il y a trois ans, avaient déjà lancé ce slogan).

— *Autre minorité qui fait parler d'elle, celle des deux Jura. Plus d'une page dans la « Neue Zürcher Zeitung » (123) sous le titre « Situation d'irlandisation dans le Jura Sud ? » et un article d'Ulrich Kägi dans « Die Weltwoche » (21) : « Jura Sud, tous ont peur ». L'article est complété par un tableau intitulé « Le cercle diabolique » qui rappelle les actes de violence enregistrés par la presse à partir du 16 mars 1975.*

— *L'hebdomadaire Migros de Suisse alémanique, « Wir Brückenbauer » publie chaque semaine une bande dessinée intitulée « Partenaires sociaux ». Elle nous montre un ouvrier et son patron opposés « avec le sourire » sur des questions d'actualité. Ainsi au sujet d'une information de presse sur le traitement élevé du directeur d'une œuvre de charité l'ouvrier commente : « Typique, tous les directeurs ont des traitements trop élevés, Marx l'a dit » et le patron réagit : « Et qui m'a envoyé ce matin vingt rubans du 1er Mai contre rembour-*

sement ? ». Un humour qui n'appelle pas de commentaires.

La semaine suivante, l'ouvrier plante un clou, le patron lui fait la leçon : « réfléchir », « rationaliser » et il montre ensuite comment planter deux clous à la fois avec pour résultat... de les tordre tous les deux.

— *Le Parti radical du canton de Zurich a fait une enquête sur l'âge de ses membres. Environ un quart (836) des personnes interrogées ont répondu : 12,4 % ont de vingt à trente-quatre ans, 30,8 % de trente-cinq à quarante-neuf ans, 36,5 % de cinquante à soixante-cinq ans et 20,3 % ont plus de soixante-cinq ans. Cette dernière catégorie est en baisse par rapport à une enquête semblable datant de 1971, alors que le nombre des jeunes a augmenté.*

— *A relever également, la parution d'un nouveau numéro du journal des occupants du chantier de Kaiseraugst, le « Bsetzer-Zytig », publié par le GAK, le groupe qui coordonne l'occupation elle-même (Gewaltfreie Aktion Kaiseraugst, Grünhagweg 2, 4410 Liestal).*

Un tirage impressionnant pour ce numéro daté de mai 1975 : 100 00 exemplaires d'un format très respectable (prix : 50 centimes).

La dédicace : A toutes les régions menacées par les centrales atomiques de Kaiseraugst (Argovie), Leibstadt (Argovie), Gösigen-Däniken (Soleure), Graben (Berne), Inwil (Lucerne), Rüthi (Saint-Gall), Verbois (Genève), Beznau (Argovie), Mühleberg (Berne), Würenlingen (Argovie), Fessenheim (France), Schwörstadt (RFA), Wyhl (RFA). Le morceau de résistance de la publication : la chronologie de l'« affaire » de Kaiseraugst depuis 1962, année où Motor-Columbus manifesta son intention de construire une centrale nucléaire au lieu dit Kaiseraugst. L'une des dernières dates citées : l'occupation, le 31 mars 1975.

Parmi les autres documents reproduits, à noter une courte réflexion sur « centrales nucléaires et places de travail » et la reproduction d'un des discours prononcés à Berne lors de la manifestation monstre du 26 avril dernier devant le Palais fédéral.

Le diktat nucléaire

Un avertissement pour la Suisse en quête d'une diversification de ses sources d'énergie et de ses fournisseurs en la matière ? Le coup d'arrêt à l'exportation d'uranium naturel et enrichi décrété par la Nuclear Regulatory Commission des Etats-Unis a dû faire réfléchir les responsables de la « planification » nucléaire dans notre pays.

Jusqu'ici, seul le Gouvernement fédéral allemand a réagi à cette mesure. De façon extrêmement apaisante. Son interprétation : il ne s'agit en aucun cas d'un ultimatum politique, ni de représailles contre l'industrie allemande en pleines tractations commerciales avec l'Est (tractations qui auraient pu, aux dires de certains, froisser les responsables américains). Soit ! Mais les raisons non politiques ne sont pas moins préoccupantes... et surtout, on ne sait pas quand elles cesseront d'exister.

Que s'est-il passé au juste ? Le 26 mars dernier donc, la Nuclear Regulatory Commission, responsable aux Etats-Unis des prescriptions de sécurité

nucléaire, repoussait toutes les demandes d'exportation d'uranium et de plutonium à elle soumises par des entreprises privées américaines; dans la foulée, elle refusait aussi les licences d'exportation pour six réacteurs nucléaires. Cette décision devait rester en vigueur jusqu'à l'établissement d'une étude relative aux mesures de sécurité lors du transport de matériel radioactif (pronostic officiel : « quelques semaines, quelques mois au plus ! »).

Court-circuit

A vrai dire l'enquête en question était prévue depuis longtemps. Elle aurait pu se dérouler « en douceur », sans perturber les petites affaires des « businessmen » du nucléaire. Mais tout le processus fut court-circuité par une révélation d'un député américain le 22 mars.

Et à vrai dire la dite révélation valait son pesant de sensation : au début de l'année, vingt livres d'oxyde de plutonium, provenant de réacteurs ita-

liens et devant être régénéré, avaient été transportés à travers le centre de la ville de New York; en cas d'accident, cette matière poudreuse, toxique et radioactive, aurait pu se répandre rapidement, avec des « conséquences catastrophiques »; il s'avérait que ce transport, illégal en soi, avait été rendu possible grâce à la licence accordée par la Nuclear Regulatory Commission, toute puissante et citée au début de cet article. Quatre jours après la publication de ces faits les responsables fermaient la frontière américaine avec les conséquences que l'on sait... ou plutôt avec des conséquences que l'on n'a pas encore fini d'évaluer ! Prenons le cas de l'Allemagne : pour 1975, les centrales nucléaires de la République fédérale attendent quelque 800 tonnes d'uranium naturel et 350 tonnes d'uranium enrichi en provenance des Etats-Unis; leurs réserves, elles, ne sont suffisantes que pour quelques semaines... Le signal d'alarme doit aussi être entendu en Suisse : les diktats d'outre-Atlantique valent bien ceux du Moyen-Orient.

Le poids des banquiers

« La lutte contre la fraude fiscale est nécessaire, tant pour l'équité de l'imposition que pour des motifs sociaux et politiques généraux ». Voilà qui est bien dit, et qui est d'autant plus impressionnant venant de l'Association suisse des banquiers, qui doit être particulièrement au courant de la question.

La fraude fiscale était précisément au menu d'une commission ad hoc du Conseil des Etats, chargée, dans le courant de la semaine passée, d'examiner un projet de loi en la matière. On aurait pu penser que les commissaires, impressionnés par la profession de foi des banquiers, n'auraient eu de cesse avant d'avoir mis sous toit une législation aussi indispensable. Ceci d'autant plus que le dossier avait été, lors de la session des Chambres fédérales de janvier dernier (session extraordinaire consacrée au budget de la Confédération et aux

mesures d'assainissement des finances fédérales), aussitôt refermé à peine avait-il été entrouvert, sous le prétexte que le programme des délibérations était déjà assez chargé.

La fatalité des tiroirs

Il a fallu pourtant se résigner à voir ce projet de loi regagner des tiroirs auxquels il semble voué pour bien des mois : il ne s'est pas trouvé, dans la dite commission, une majorité pour entrer en matière ! Les articles sur la fraude fiscale ne retourneront pourtant pas devant le Conseil fédéral selon la procédure en vigueur, les commissaires reviendront sur le sujet à la fin du mois d'août pour procéder aux auditions de rigueur, auditions qui mèneront devant eux des directeurs cantonaux des finances aux spécialistes des administrations cantonales en passant par les représentants traditionnels des milieux intéressés. Voilà

qui laisse présager de sérieux délais d'attente, pour aboutir, selon toute probabilité, à un nouvel examen des textes en question par l'Administration fédérale...

Que s'est-il donc passé pour que ce projet, qui paraissait déjà il y a des mois assez « mûr » à l'exécutif pour passer la rampe devant les Chambres soit une nouvelle fois refusé ? On doit admettre que l'Association suisse des banquiers, cette même association qui stigmatise les fraudeurs, a joué ici un rôle déterminant. On a vu en effet qu'elle a fait savoir aux commissaires, avant même que ne débutent leurs délibérations, que les banques ne voyaient aucune urgence à faire entrer en vigueur un ensemble de dispositions légales anti-fraude. Son argumentation : ce n'est pas parce que l'on se pressera que seront aussitôt soulagées les finances publiques de leurs difficultés actuelles (l'effet des mesures ne se fera sentir que dans quelques années) — se presser pourrait com-

promettre l'entreprise d'harmonisation fiscale actuellement en cours de paufinage (ne pas mettre en œuvre un volet de l'œuvre avant d'avoir mis la dernière main au tout). Ces arguments sont bien faibles et n'ont pu convaincre les représentants du peuple : même si la loi sur la fraude fiscale n'est bénéfique qu'à moyen terme, pourquoi ne pas s'engager tout de suite dans le processus ? Ce projet ne saurait d'autre part être en dissonance avec les travaux sur l'harmonisation fiscale, puisque inspiré par les mêmes auteurs, soit la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

Outrecuidance

Il a fallu donc que jouent d'autres facteurs que l'on craint de deviner dans le poids même de l'Association suisse des banquiers. Faut-il que celle-ci soit sûre de son fait pour s'engager aussi lourdement pour emporter la décision !

Sous le couvert de la « crise »

On se souvient de l'« affaire » André Froidevaux, cet enseignant cloué au pilori pour avoir distribué des tracts antimilitaristes. Là, le paravent légal avait au moins camouflé (mal, mais comme de juste cela n'avait pas fait les gros titres de la presse dite d'information) une sanction manifestement politique.

Le bon prétexte

Aujourd'hui, avec le changement des rapports de forces sur le marché de l'emploi, avec l'afflux, donc, de candidats pour chaque poste au concours, il n'est même plus besoin de distraire l'opinion par des simagrées de justice : le prétexte est tout trouvé et l'abondance de postulants autorise toutes les manœuvres, toutes les atteintes à la liberté d'expression sous le couvert du choix inéluctable.

Dans cette perspective, ce qui vient de se passer à Emmen (Lucerne), au début du mois de mars, est extrêmement révélateur.

L'arbitraire

Etaient vacantes des places d'enseignants pour l'année scolaire 1975-1976. Se présentent quatre-vingts candidats, parmi lesquels un premier tri, sévère, est fait; restent en lice quarante-neuf personnes qui ont passé avec succès le cap des visites d'inspecteurs, l'examen de leurs certificats et fait bonne impression lors d'entretiens individuels.

Lorsque ces rescapés sont présentés à l'organe compétent de l'école qui doit décider en dernier ressort, celui-ci élimine dès l'abord sans autres, quatre d'entre eux. Motif : en signant une liste de candidats du POCH, ils ont permis la présentation d'un membre de cette organisation dans la circonscription de Hochdorf pour les élections au Grand Conseil (une institutrice brigait elle-même un poste de député).

Confirmation du Parti « libéral » (radical) d'Em-

Un compromis tenace

Or donc le Conseil fédéral hésite à porter officiellement la durée du travail hebdomadaire de quarante-six à quarante-cinq heures. Le débat est avant tout de nature économique : même si les quarante-quatre heures sont déjà la règle dans l'industrie depuis l'année passée : il s'agit de déterminer si une telle réduction aurait en particulier des effets intéressants sur une éventuelle augmentation des places de travail et si elle serait « supportable » en cas de relance des affaires. Ceci pour évoquer une problématique qui n'a rien à voir avec l'aspiration légitime des travailleurs à une diminution de leur temps de travail.

Six ans d'attente

Mais le débat a aussi une autre dimension, constitutionnelle celle-là. Car la compétence du gou-

vernement : nous ne voulions pas de cette enseignante dans « nos » écoles d'Emmen, dans la mesure où nous savions qu'elle figurerait sur les listes du POCH pour le Grand Conseil ! Le même responsable politique devait ensuite déclarer à la télévision, alors qu'on lui demandait s'il déconseillait à des étudiants d'une telle tendance politique d'envisager même de devenir enseignants : « Non, c'est une carrière qu'ils doivent tout de même embrasser. Je crois que l'on peut changer de conviction politique. Et c'est pendant les études que doivent commencer les éclaircissements nécessaires... » (« Focus », Numéro 6, juin 1975).

Prêts à tout

Au-delà d'une attaque flagrante contre des organisations jugées dangereuses pour l'« ordre social », de telles entorses à la liberté d'expression, commises au grand jour, laissent apparaître à quel point la « crise » peut devenir un instrument d'un pouvoir prêt à se perpétuer par tous les moyens.

vernement à passer à quarante-cinq heures hebdomadaires date de 1968 déjà ! En 1964, en effet, un compromis était intervenu entre les Etats, partisans avec le Conseil fédéral de quarante-six heures, et le National, défenseur des quarante-cinq heures; on avait tranché pour quarante-six, avec la possibilité, pour le gouvernement de descendre dès 1968 à quarante-cinq, si certaines conditions étaient réalisées. Il faut croire que l'exécutif central n'a rien trouvé depuis lors dans l'évolution de la conjoncture qui justifie de se ranger à l'esprit d'un compromis qui avait permis de se débarrasser à bon compte d'une initiative syndicale en la matière...

On se perd en conjectures sur le sort qui sera réservé à l'initiative dite des quarante heures, déjà sous toit, et à celle qui touche à l'avancement de l'âge de la retraite.

Sottises

Ici même, la semaine passée, je déplorais l'entêtement, le caractère buté — tranchons — le mot : la sottise de certaines attitudes, qui suscitent, qui nourrissent, qui dans une certaine mesure justifient la contestation, les réactions extrêmes (dans l'autre sens), et qui contribuent en dernière analyse à ruiner les valeurs qu'on prétendait défendre. De cela, deux exemples :

On se souvient des « comités de soldats » de l'an passé et du journal qu'ils éditaient. Parmi les « éditeurs responsables » (puisque les recrues intéressées n'ont souvent pas vingt ans et ne peuvent endosser la responsabilité — il y aurait beaucoup à dire sur un système qui trouve un garçon de dix-neuf ans mûr pour le service armé, mais non pas pour l'exercice des prérogatives de citoyen), un homme que je ne connais pas : Pélichet; et un homme que je connais et que nous connaissons : Cherpillod. Une instruction a été ouverte contre eux; un procès leur a été intenté, en vertu de l'article 276 du CP, ch. 1 et 2 — ce dernier paragraphe visant les « complots » et la « mutinerie ».

Je ne juge pas du bien-fondé de l'accusation 1. pensant qu'il faut éviter autant que faire se peut de prendre parti à propos d'une affaire « sub judice »; 2. n'ayant pas eu entre les mains les textes incriminés; et 3. n'étant pas juriste.

De petites habiletés

Toutefois ceci : le procès se déroulera du 18 au 20 août, c'est-à-dire pendant les « vacances judiciaires » traditionnelles et pendant les vacances d'un grand nombre d'intéressés, amis des accusés, étudiants, etc. On peut penser que c'est afin d'éviter de possibles réactions, de « faire la chose en douce », d'escamoter le procès — ou bien est-ce que je tombe dans un excès de suspicion ? Mais de telles petites habiletés — ou une telle inadvertance, à supposer que le choix de la date

soit dû au hasard — sont insanes : d'une part parce qu'elles échouent forcément (il y aura à ce moment-là à Lausanne une école de recrues sanitaires, dont on peut penser qu'elle risque de s'intéresser au procès); et d'autre part parce qu'on invite à la contestation, parce qu'on fait tout pour donner l'impression, peut-être fausse, qu'on veut régler le cas dans le secret.

Second exemple : de nouveau, j'ai été amené à appuyer la demande de l'un de mes élèves, qui désirait faire son service non armé, dans une école sanitaire. Nullement contestataires, le garçon; chrétien convaincu, m'invitant dans ses travaux à

La parole aux travailleurs étrangers

Répondre aux manœuvres xénophobes, aujourd'hui centrées sur une tentative de division des travailleurs (quatrième initiative lancée par Valentin Oehen et ses troupes), c'est d'abord connaître les véritables aspirations de ces étrangers au nom desquels on parle très souvent sans les avoir écoutés au préalable.

L'occasion est propice de laisser la parole aux travailleurs émigrés après les récents congrès des Colonies libres italiennes (Neuchâtel) et de l'Association des travailleurs émigrés espagnols en Suisse (ATEES). Les programmes élaborés et proclamés à ces occasions sont évidemment significatifs d'abord du degré d'insertion des groupements en question dans le système politique helvétique. Ainsi les Colonies libres, marquées par leur rapprochement avec les syndicats suisses fontelles une large part à la participation de leurs adhérents à la vie publique cantonale et fédérale. Mais plus largement, les revendications convergent, et l'examen attentif de leur contenu doit permettre d'ébaucher un contenu pratique à la solidarité nécessaire entre Suisses et étrangers travaillant dans notre pays.

A titre d'exemple donc, quelques points de la

« accepter l'amour de Jésus-Christ » (et je n'ai rien « contre » !), etc.

Averti par l'expérience, j'ai prié un autre de ses maîtres, haut officier de notre armée, de bien vouloir contresigner l'attestation que j'avais rédigée. Celui-ci, homme libéral dans le meilleur sens du terme, a accepté. Demande néanmoins refusée : il paraît qu'on estime essentiel pour une recrue sanitaire de porter l'arme... Il était un « idéaliste » qui réfléchirait... etc. !

Là encore, une seule explication : la *sottise* de ceux qui se raidissent dans une telle attitude.

J. C.

résolution votée par les délégués de l'ATEES à Genève :

1. Le cadre général des revendications : une situation particulièrement grave.

« En tant qu'émigrés nous nous trouvons discriminés par les mesures de l'OFIAMT, en tant qu'émigrés espagnols la situation de chômage généralisé en Espagne (plus d'un demi-million de chômeurs reconnus) et les mesures prises par le gouvernement espagnol quant à l'assurance chômage pour les émigrants qui retournent chez eux, rendent notre situation en cas de retour forcé insoutenable. »

Le congrès exige donc une assurance-chômage suffisante en cas de retour au pays, la défense du poste de travail et l'assurance-chômage en Suisse et l'arrêt de « toutes les mesures discriminatoires ».

2. Lutter à l'intérieur des syndicats suisses.

« Le congrès propose à tous les émigrants, et particulièrement aux membres de l'ATEES, une plus ample participation à l'intérieur du syndicat pour permettre le passage d'un syndicat exclusivement négociateur à un syndicat de lutte qui se renforcera quantitativement en défendant avec des contenus de classe les droits du monde du travail ».

3. Face à la xénophobie.

Le congrès constate que la xénophobie se manifeste à la fois dans des mesures légales de caractère social et dans la multiplication des initiatives

sur l'emprise étrangère. Il invite à continuer la lutte « contre toute discrimination, contre les initiatives xénophobes, pour l'égalité des droits sociaux. »

4. La priorité aux droits de la femme.

Le congrès stigmatise la discrimination dont la femme est victime, et particulièrement la femme émigrée (voir aussi en dernière page) et il fait une revendication prioritaire du droit de la femme au travail avec une garantie de l'emploi en cas de crise ; d'où les exigences suivantes :

« Le regroupement familial immédiat, l'amélioration des conditions de travail, le renforcement des équipements collectifs et une assurance maternité authentique garantissant la totalité du salaire pendant une période de quatorze semaines minimum. »

5. Les carences du système scolaire, tant en Suisse qu'en Espagne.

« Le Congrès considère que le gouvernement suisse qui a rigoureusement programmé l'importation d'une main-d'œuvre étrangère afin de satisfaire les besoins de la production, n'a pas adapté les structures de l'école aux besoins d'une nombreuse population enfantine émigrée. D'autre part, la sélectivité du système scolaire suisse écarte de l'éducation les enfants des émigrés.

» A cause de ceci, le congrès revendique le renforcement des structures d'accueil des enfants des émigrés.

» Il prend position contre la décision de placer les enfants immigrés dans les « classes spéciales » en raison du critère arbitraire d'une méconnaissance de la langue.

» Il considère indispensable que les parents soient mieux informés sur l'école et que le personnel enseignant soit préparé en fonction de la problématique de l'émigration.

» Il demande une participation réelle des travailleurs émigrés à la vie publique, qui doit se traduire par sa présence avec droit de décisions dans les conseils scolaires et par la participation des organisations représentatives de l'émigration dans l'élaboration des plans de réformes de l'école.

» Il constate les négligences du gouvernement espagnol dans tout ce qui touche l'enseignement de la langue et de la culture espagnoles. Il exige des autorités espagnoles un plus grand nombre de classes complémentaires; la reconnaissance et la subvention des écoles créées par les émigrants; la création d'écoles d'adaptation accélérée gratuites

Le travailleur allemand en tête

Une analyse de l'évolution des salaires dans les principaux pays industriels (voir tableau ci-contre) montre que les salaires réels ont, depuis 1950, presque quadruplé en Allemagne fédérale. Cette progression installe le travailleur allemand en tête, et de loin, des augmentations de revenu en termes de pouvoir d'achat face à ses collègues des pays considérés. Pendant la même période, les travailleurs italiens, français et néerlandais ont tout juste réussi à tripler leurs rémunérations réelles, tandis que le niveau de celles-ci doublait en Belgique, au Japon et en Grande-Bretagne, et que la progression était des deux tiers pour les travailleurs américains.

Il faut noter que si l'évolution observée en Allemagne est spécialement impressionnante, c'est surtout parce que les salaires nominaux y sont grimpés beaucoup moins vite que dans la plupart des autres pays cités; ainsi, les salaires bruts, par exemple en France et au Japon, mais aussi en Italie et aux Pays-Bas ont dans certains cas, progressé entre 1950 et 1974 à un rythme sensiblement plus rapide; il faut donc admettre que les Allemands doivent leur classement également à une stabilité relative des prix (de fait, dans tous les autres pays, le coût de la vie a le plus souvent monté de manière nettement plus vive : au Japon, il a quadruplé !)

En ce qui concerne les taux d'accroissement relativement faibles (tant en termes nominaux que réels) enregistrés par les pays opulents tels que les Etats-Unis et la Suisse, il faut bien entendu tenir compte des points de départ, déjà fort élevés : même si la progression a été notablement la

pour les enfants qui rentrent au pays; l'attribution de bourses d'études et la validation des études suivies dans l'émigration. Le congrès considère qu'une réforme du système éducatif espagnol doit être nécessairement précédé de la transformation démocratique de la société espagnole. »

plus forte en Allemagne fédérale, les travailleurs américains, suisses et suédois gagnent — en niveau de salaire et en pouvoir d'achat — plus que leurs homologues allemands.

Des chiffres dont il faut se souvenir au moment où la polémique sur la compensation du renchérissement bat son plein : vu le nombre des paramètres à considérer, les points de repères sont extrêmement rares et difficiles à établir... et par conséquent les extrapolations les plus fantaisistes abondent, particulièrement dans les milieux patronaux plaidant pour l'« austérité ».

ÉVOLUTION DES SALAIRES DANS LES PAYS INDUSTRIALISÉS

Indice 1974 ¹ (1950 = 100)

Pays ²	Salaires réels ³	Salaires nominaux ⁴	Prix ⁵
1 RFA	364	727 (6)	200 (10)
2 Italie	288	815 (3)	283 (6)
3 France	285	994 (1)	349 (2)
4 Pays-Bas	279	798 (4)	286 (5)
5 Belgique	246	531 (8)	215 (8)
6 Japon	245	991 (2)	405 (1)
7 Suède	239	744 (5)	311 (4)
8 Suisse	218	475 (9)	218 (7)
9 Grande-Bretagne	216	708 (7)	328 (3)
10 Etats-Unis	166	338 (10)	203 (9)

¹ Salaires bruts par personne employée. Jusqu'en 1973, chiffres officiels : pour 1974, évaluations.

² Classement d'après la progression des salaires réels.

³ Obtenu par déflation de l'indice du coût de la vie.

⁴ Indice des salaires nominaux; entre parenthèses : classement des pays.

⁵ Indice du coût de la vie; entre parenthèses : classement des pays.

La prospérité les avait oubliés, pas la récession

Si un déluge bienvenu n'avait emporté à Genève le barnum commercial appelé « Fête du centre-ville », il aurait fallu s'interroger sur la politique culturelle de la ville qui abandonne l'animation populaire aux grands décerveurs que sont les marchands et les publicitaires.

L'orage passé, un fait demeure : ce genre d'entreprise à couverture philanthropique accentue l'exploitation de deux catégories de travailleurs parmi les plus défavorisés : les travailleurs de la vente et ceux de la restauration, dont on multiplie à cette occasion, comme à d'autres semblables, les heures supplémentaires.

Toute l'année, ces hommes et ces femmes sont exploités d'une façon que l'on ne soupçonne pas. On sait les vendeurs, et surtout les vendeuses, mal payés. La situation des travailleurs non qualifiés de la restauration, filles d'office, plongeurs (à un moindre titre le personnel de service) est encore pire.

Ces êtres humains (mais oui !) que nous croisons quotidiennement constituent aujourd'hui le prolétariat en Suisse, cette classe qui n'a que sa force de travail à vendre.

Quand on apprend que Maria, fille d'office, gagne 800 francs par mois, le choc est brutal. Une rapide enquête montre que ce n'est pas là une exception dans le monde des restaurants : le nettoyeur de ce grand restaurant dont le travail commence à quatre heures chaque matin gagne, lui, 950 francs. Dans la cantine de cette organisation internationale chargée des problèmes du travail à l'échelle mondiale, le salaire des plongeurs est de 800 fr. Théoriquement la nourriture s'ajoute à ces sommes, mais en fait l'horaire de travail coïncide avec un seul repas principal.

Le contrat collectif prévoit des salaires de 1100 à 1600 francs, repas et logement en supplément, mais le faible taux de syndicalisation interdit aux

organisations de travailleurs de contrôler l'application des accords en cause.

Selon que l'entreprise respecte ou non les normes, les salaires vont ainsi du simple au double pour une tâche identique. Les horaires contractuels et les délais ne sont pas mieux respectés.

Des travailleurs étrangers sans permis pèsent encore sur le marché du travail — existe-t-il plus malléable qu'un travailleur clandestin ? — et la police des étrangers ferme les yeux sur cette réalité, ou plus hypocritement, se borne à demander aux syndicats de lui signaler les cas intolérables qui viennent à leur connaissance.

Dans la vente, et particulièrement dans les grands magasins, les salaires prévus par les contrats collectifs sont en principe respectés, mais ils demeurent bien faibles. Pour une vendeuse, de 1075 fr. (1130, si elle a un certificat de fin d'apprentissage) à 1475; et de 965 francs à 1180 pour une manutentionnaire. Jusqu'à l'automne dernier, une bonne vendeuse pouvait arriver jusqu'à 200 à 300 francs de supplément au-dessus des normes, c'est aujourd'hui chose révolue.

Ceci dit sans parler des travailleuses qui ne sont pas comprises dans les accords en question. Ainsi cette fille de seize ans qui, pour quarante-cinq heures hebdomadaires dans un magasin de chaussures, touche six cents francs de fixe, auxquels s'ajoutent vingt centimes par paires de chaussures vendues (prime qui monte jusqu'à cinq francs pour les rossignols).

Et les difficultés économiques n'ont pas seulement porté atteinte aux salaires. Désormais, petits et grands chefs ont repris en main toutes celles dont la productivité est insuffisante, toutes celles qui estiment que pour un si maigre revenu elles n'ont pas à se donner corps et âme au chiffre d'affaires de leur employeur. A la moindre « incartade », c'est le congé; sans explication.

Dans la restauration et la vente, le chômage est bien supérieur aux chiffres officiels : près de 50 % des vendeuses sont des frontalières qui, une fois licenciées repassent la frontière... et disparaissent des statistiques !

Une partie importante des autres est étrangère. On découvre alors là où le bât blesse. Notre société de consommation tolère pour survivre l'exploitation implacable d'une classe de travailleurs qui cumule les faiblesses et dont les membres sont tout à la fois femmes, non-qualifiées et étrangères.

Un exemple

Une résolution de la coopérative européenne de Longo Mai (Totentanz 17, 4051 Bâle) signée de centaines de noms de l'Europe entière (de Sicco Mansholt au chancelier d'Autriche Bruno Kreisky), parmi lesquels se retrouvent aussi côte à côte Celio et E. Canonica par exemple : l'appel a été entendu et pourtant il fait état du sort réservé à une minorité de paysans perdus dans les surfaces vierges du Paraguay !

A l'examen, ce paradoxe cesse d'étonner : le sort du village de Jejui, encerclé par une unité spéciale de l'armée paraguayenne le 8 février dernier, incendié et vidé de ses habitants pour la plupart arrêtés ou abattus, concerne au premier chef tous ceux que le développement du tiers monde préoccupe de près ou de loin.

Car, depuis onze ans se poursuit dans ces campagnes paraguayennes une expérience qui pourrait être un exemple pour une grande partie du globe : les coopératives agricoles libres des paysans paraguayens, devenues une fédération de villages implantée dans une grande partie du pays. Là, les gens les plus pauvres d'un pays extrêmement démuné ont fait la preuve qu'il était possible de survivre dans un travail communautaire de tous les instants.

« Une gifle pour le monde civilisé et sa soi-disant organisation économique et sociale », dit Longo Mai. « Esperienza de fraternidad campesina de Jejui » avait été le premier village coopératif du Paraguay...